

Image not found or type unknown



Conclusions d'incident en vue d'une expertise judiciaire

Par **mellodie**, le **18/09/2018** à **18:15**

bonjour

mon avocat à déposer une "conclusion d'incident" en vue d'une demande d'expertise judiciaire en regardant différents sites je m'aperçois qu'il est conseillé de faire un "référé expertise judiciaire"

qu'elle est la différence? mon avocat -a-t-il eu raison? je précise que nous en sommes en cours de procédure

merci d' avance de vos précisions